

SOMMAIRE

Préambule:

1) Introduction du TGV sur le réseau ferroviaire belge.

- 1.1 Description technique du transport ferroviaire à grande vitesse
 - 1.1.1 Réseau L.G.V. en Belgique
 - 1.1.2 Particularités des lignes à grande vitesse
 - 1.1.3 Coupe en travers type
 - 1.1.4 Systèmes de signalisation TVM430, TBL2 et 3
- 1.2 Structure du service de maintenance des LGV
- 1.3 Organisation du service SHE pour la structure de maintenance
 - 1.3.1 Le service SHE général à la SNCB
 - 1.3.2 Le service SHE propre à l'arrondissement Infrastructure LGV
 - 1.3.3 Formation de sécurité spécifique pour les LGV

2) Risques d'accidents dûs à la circulation ferroviaire

- 2.1 Règles générales basées sur l'expérience du réseau classique
- 2.2 Application de l'article 54 quater du RGPT pour la protection du personnel Infrastructure travaillant à proximité de la circulation ferroviaire sur le réseau classique.
- 2.3 Applicabilité des mesures de sécurité du réseau classique sur les Lignes à Grande Vitesse
- 2.4 Règles générales pour les LGV
 - 2.4.1 Risques généraux pour les interventions du personnel le long d'une L.G.V.
L'environnement aérodynamique et la définition de la zone dangereuse.
 - 2.4.2 Risques particuliers sur les ouvrages d'art et dans les tunnels, tranchées couvertes et le long des murs anti-bruit.

3) Organisation des travaux de maintenance infrastructure

3.1 Travaux de maintenance sur le réseau classique

3.2 Travaux de maintenance sur le réseau LGV

3.2.1 Moyens de protection en général

- Blancs de travaux.
- Commutateurs de protection.
- Annonce Automatique de Train (AAT).

3.2.2 Mesures de sécurité applicables au personnel de maintenance LGV en général.

- Autorisation d'accès aux installations clôturées.
- Conditions d'accès.
- Obligations à respecter à l'intérieur des clôtures.
- Dispositif de traversée de voie pour piétons
- Tunnels et ouvrages assimilés

3.2.3 Mesures de sécurité applicables au personnel de maintenance LGV intervenant en dehors de la voie et la zone dangereuse.

3.2.4 Mesures de sécurité applicables au personnel de maintenance LGV devant intervenir dans la voie.

3.2.5 Mesures de sécurité applicables au personnel de maintenance LGV travaillant dans des conditions particulières

3.2.6 Risques particuliers liés à l'alimentation électrique 25 KV, courant alternatif, pour la traction.

3.2.6.1 Travaux nécessitant la mise hors tension des caténaires.

3.2.6.2 Application de la mise hors tension des caténaires, protection de la zone hors tension.